

20 MARS 2020

# SOLIDARITÉ PROFESSIONNELLE : CESSIONS DES SPECTACLES PAYÉES, RÉMUNÉRATION DES INTERMITTENTS PRÉSERVÉE !

Le SNES, Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, remercie le ministre de la Culture, Franck Riester, pour ses annonces de la mise en place d'aides à la filière musicale et au secteur du théâtre privé (« spectacle vivant hors musical »), en soutien au secteur culturel.

Parmi ces annonces, le ministre de la Culture a notamment demandé aux « structures les plus solides financièrement, ainsi qu'à ses opérateurs et aux structures subventionnées par l'État, de faire jouer la solidarité en payant les cessions prévues aux compagnies et en honorant les cachets des intermittents afin de ne pas les fragiliser. »

Dans ce sens, le SNES demande au ministre de la culture de faire jouer la solidarité en proposant **que cette mesure, en plus de bénéficier aux compagnies, soit élargie aux entrepreneurs de tournées, aux producteurs et aux diffuseurs (SARL, SA, SAS...)**, qui travaillent également avec le secteur public et qui sont également dans la très grande majorité, de fragiles et petites structures.

**Cette mesure aurait un impact déterminant sur la solidarité professionnelle dans le spectacle vivant et contribuerait ainsi au soutien de l'emploi et à la rémunération des artistes et techniciens, intermittents du spectacle.**

*Le SNES, Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles, 2e syndicat représentatif du spectacle vivant privé, représente près de 300 entreprises : producteurs, entrepreneurs de tournées, compagnies, lieux de spectacles ; dans toutes les disciplines artistiques : théâtre, variétés, humour, danse, opéra, musique classique, musiques actuelles, chanson, rock, jazz, cirque, jeune public...*

[www.spectacle-snes.org](http://www.spectacle-snes.org)

**CONTACT** Chrystèle JONGENELEN

01 42 97 52 27 / 06 33 13 81 58 [chrystele.jongenelen@spectacle-snes.org](mailto:chrystele.jongenelen@spectacle-snes.org)